

Certificat de Spécialisation

Technicien Cynégétique

Formation en **apprentissage en présentiel** (niveau 4)

Durée : 1 an

Il/Elle gère les habitats et les populations d'espèces animales sauvages, assure des suivis cynégétiques, participe à une gestion cynégétique durable, participe et encadre des formations cynégétiques, réalise des actions de communication et d'animation cynégétiques.

La formation : rentrée en octobre

Le Certificat de Spécialisation « Technicien Cynégétique » se déroulera de **novembre 2023 à septembre 2024** comprenant :

- 18 semaines en centre (630 h) ;
- 29 semaines en entreprise dans différentes structures cynégétiques : Fédération des chasseurs, Office Français de la Biodiversité, domaine de chasse privée....(1 015h).
- 5 semaines de congés payés par année.
- Un statut de salarié rémunéré en fonction de l'âge et de la convention.

Les prérequis - public

Le/La candidat(e) doit être âgé(e) entre 16 et 29 ans et remplir à l'entrée en formation une des 3 conditions

- Un des diplômes
 - BTA « Gestion de la Faune Sauvage »
 - Bac Pro « Gestion et Conduite des Travaux Forestiers »
 - Bac Pro « Gestion des Milieux Naturels de la Faune sauvage »
 - Bac Techno « Sciences et Technologies de l'Agronomie et de l'Environnement »
 - Bac Techno « Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant »
 - BTS « Gestion et Protection de la Nature »
 - BTS « Gestion Forestière »
- Une année d'activité professionnelle à temps plein dans un emploi en rapport direct avec la formation.
- Une décision dérogatoire (trois années d'activité professionnelle dans un autre secteur ou d'un autre diplôme).

Les conditions d'admission

- . Inscription sur Parcoursup
- . Contact par mail ou téléphone
- . Remplir un dossier de candidature
- . Signer un contrat d'apprentissage pour 1 an
- . Remplir la fiche d'engagement
- . Réaliser des tests de positionnement et un entretien avec l'équipe pédagogique
- . Aucun frais supplémentaire
- . Le site de l'établissement est accessible aux personnes en situation de handicap.

La rémunération

Rémunération brute mensuelle minimale d'un-e apprenti-e (% du SMIC)				
Situation	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	25 ans et +
1 ^{re} année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 ^e année	39 %	51 %	61 %	100 %
3 ^e année	55 %	67 %	78 %	100 %
<i>Dans certaines branches, en application de la convention collective dont dépend l'entreprise, la rémunération peut être supérieure au minimum légal</i>				

Architecture de la formation

UC1 : Assurer des suivis cynégétiques :

- Assurer des suivis de population de gibier.
- Assurer des suivis d'habitats de gibier.
- Participer à des études et expérimentations sur des populations et des habitats de gibier.
- Traiter des données cynégétiques recueillies sur le terrain.

UC3 : Participer à l'organisation matérielle et à l'animation d'actions de formation cynégétique :

- Participer à la formation des futurs chasseurs.
- Participer à la formation des chasseurs.
- Participer à la formation des piégeurs.

UC2 : Participer à une gestion cynégétique durable :

- Contribuer à la mise en place d'une exploitation rationnelle et durable des espèces de gibier.
- Intervenir avec des acteurs ruraux à l'échelle d'un territoire.

UC4 : Réaliser des actions de communication et d'animation cynégétique

- Participer à la communication administrative et technique au sein d'une structure et avec les partenaires.
- Réaliser des actions d'animation cynégétique.
- Constituer une documentation personnelle afin d'actualiser ses connaissances cynégétiques.

Pédagogie

- De nombreuses interventions sont réalisées par différentes Fédérations Départementales de Chasseurs.

Délivrance du diplôme

L'obtention du diplôme est conditionnée par la validation des 4 Unités Capitalisables. Les UC sont acquises pour 5 ans, délai maximum pour obtenir le diplôme.

Chiffres clés

- Nombre de candidats en formation : 5
- Nombre de candidats présentés aux examens : 5
- Taux de réussite (année n-2) : 100 %
- Taux de rupture brut (année n-2) : 0 %
- Taux de rupture net (année n-2) : 0 %
- Taux d'insertion professionnelle (session 2020 fin de formation) : 66,7 %
- Taux de satisfaction (année n-2 fin de formation) : 55,9 %

Les métiers

- Technicien(ne) cynégétique au sein d'une Fédération Départementale des Chasseurs
- Technicien(ne) à l'Office Français de la Biodiversité
- Garde particulier au sein d'un groupement d'intérêt cynégétique, d'une association communale de chasse agréée, d'une société de chasse, d'un domaine de chasse privée.

Renseignements pratiques

Pour toutes informations complémentaires, consultez notre site internet :

<http://www.tracy-vire.fr> ou scannez ce code

CFA de VIRE

Route de Caen

CS 46001

VIRE

14500 VIRE NORMANDIE

Contactez le secrétariat du CFA

02.31.66.18.18

cfa.vire@educagri.fr

